

Compte-rendu financier de la subvention versée en 2022

		Comptes annuels	
	□ du 0	1/01 au 31/12 (année civile)	
	☐ du	au	
		Domaine d'action	\neg
	□ Ancie	ens combattants	\dashv
		atif, humanitaire	
		renneté, sécurité	
	☐ Cultu		
	☐ Envir	onnement	
		e enfance	
		nautisme	
	☐ Sante		
	☐ Spor		
	☐ Autre	25	
MONTANTS VERSÉS EN 2	.022		
Fonctionnement		Objet spécifique	
	_		
	€		€
ur un budget total de :		sur un budget total de :	
an an baaget total ac.		Jul all baaget total ac.	



1 - Informations pratiques

Votre association a bénéficié d'une subvention publique versée en 2022.

Un compte-rendu financier de l'emploi de la subvention est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Pour les associations ayant clôturé leurs comptes annuels au 30/06/2022, ce compte-rendu est à adresser avant le 31/12/2022, et avant le le 30/06/2023 pour les associations qui clôtureront les leurs au 31/12/2022.

Dans tous les cas, ce compte-rendu doit obligatoirement être établi avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, et le contrôle de l'utilisation effective des fonds publics.

En fonction des éléments remis ou au titre du contrôle, d'autres justificatifs pourront vous être demandés ultérieurement (ex : copie des factures d'achat de matériel, état détaillé de tel ou tel poste comptable...).

La non justification ou l'utilisation non conforme des fonds octroyés est de nature à remettre en cause les montants octroyés, se traduisant a minima par un remboursement total ou partiel de ces derniers.

COMPTE TENU DU CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE DEPUIS 2020 (Covid-19), CE COMPTE-RENDU DOIT INDIQUER DANS QUELLE MESURE CE CONTEXTE A AFFECTÉ L'ASSOCIATION, EN METTANT NOTAMMENT EN ÉVIDENCE, LE CAS ÉCHÉANT, LE MONTANT DE LA PART DE SUBVENTION COMMUNALE N'AYANT PU ETRE UTILISÉE CONFORMÉMENT À SON OBJET

▶ plus d'informations sur le site internet http://www.associations.gouv.fr/

Pièces justificatives à fournir :

Afin de vous assurer que votre dossier comporte toutes les pièces demandées, utilisez les cases à cocher.

☐ Dernier rapport annuel d'activité (au titre de l'année 2022 ou de la saison 2021/2022)

☐ Compte-rendu de l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes de l'exercice clos



2 - Présentation de l'association

Nom	
N° RNA	
N° SIRET	
Adresse	
3 - Bilan d	qualitatif de l'action réalisée
Identification de l'action subventionnée	
Décrire précisément la mise en œuvre de l'action	
Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par types de public) ?	
Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?	
Quels objectifs et indicateurs étaient fixés pour l'évaluation de votre action ?	
Les objectifs de l'action ont- ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?	



4 - Tableau de synthèse

Cocher l'exercice	:
□ 2022	
2021/22	

18/07/2022

CHARGES		PRODUITS				
		Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
	60 - Achats			70 - Ventes		
	Prestations de services	6		Marchandises		
	Achats matières, fournit.			Buvettes		
				Entrées		
	61 - Services extérieurs			Cotisations		
	Locations			1		
	Entretien et réparations			74 - Subventions		
	Assurances			d'exploitation		
	Documentation			Etat		
	Autres			Région		
				Département		
	62 - Autres services ext.			CA Sud Sainte Baume		
	Honoraires			COMMUNE DE SANARY		
	Publicité			ASP (ex-CNASEA)		
	Déplacements, missions			CAF		
	Services bancaires			Autres aides publiques :		
	Autres					
	63 - Impôts et taxes			Aides privées :		
	64 - Charges personnel					
	Rémunérations			Sponsoring		
	Charges sociales			Mécénat		
	Autres			Dons		
				_		
	65 - Autres ch. de gestion			75 - Autres pdts gestion		
		,		-		
	66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
				1		
	67 - Ch. exceptionnelles			67 - Pdts exceptionnels		
				-		
	68 - Dot. amort. et prov.			78 - Reprises		
	TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		
				1		
	Bénéfice			Perte		
	AVANTAGES EN NATURE					
	86 - Emploi contributions			87 - Contributions		
	volontaires en nature			volontaires en nature		



5 - Données chiffrées : annexe

Régles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou
pourcentage des loyers, des salaires, etc):
Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le
budget final exécuté :
Non liés à la crise sanitaire Liés à la crise sanitaire
Contributions volontaires* en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action
subventionnée :
Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée, ou sur
l'opération elle-même :
* Les contributions volontaires correspondent au bénévolat, aux mises à dispositions gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériels, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur www.associations.gouv.fr
6 - Attestation sur l'honneur
Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'association, certifie exactes les informations du présent compte-rendu.
Fait à le
Cachet de l'association :
Signature :